



DIRECTEURS - ÉDITION, ARTS DE LA SCÈNE ET DOMAINES APPARENTÉS

CNP 50011: DIRECTEURS - ÉDITION, CINÉMA, RADIOTÉLÉDIFFUSION ET ARTS DE LA SCÈNE

Contrôlent et évaluent les activités de maisons d'édition, de sociétés cinématographiques, de troupes de théâtre, de maisons d'enregistrement de disques et de stations de radiodiffusion et de télédiffusion.



Faits en bref du N.-B.

PERSPECTIVES DE TROIS ANS



Indéterminé

POSSIBILITÉS D'EMPLOI DE TROIS ANS

10

SALAIRE HORAIRE MÉDIAN

38,17 \$

22,84 \$ 79,52 \$
FAIBLE HAUTE

NIVEAU DE SCOLARITÉ



Formation universitaire

EMPLOYÉS

58

SALAIRE MOYEN

90 000 \$



EMPLOI SELON L'INDUSTRIE

61,5 %	Industrie de l'information et industrie culturelle
Supprimées	Supprimées
Supprimées	Supprimées
38,5 %	Toutes les autres industries

EMPLOI SELON L'ÂGE

Supprimées	15-24
Supprimées	25-34
Supprimées	35-44
Supprimées	45-54
Supprimées	55-64
Supprimées	65+

ÉGALEMENT CONNU SOUS LE NOM

- | | | |
|---|---|---|
| • Directeur/Directrice De Compagnie De Danse | • Directeur/Directrice De Compagnie De Production Vidéo | • Directeur/Directrice De Compagnie D'opéra |
| • Directeur/Directrice De Compagnie Théâtrale | • Directeur/Directrice De Corps De Ballet | • Directeur/Directrice De La Diffusion |

FONCTIONS PRINCIPALES:

Ce groupe exerce une partie ou l'ensemble des fonctions suivantes :

- déterminer les procédures et mettre en oeuvre les politiques à l'intérieur d'un journal, d'une maison d'édition, d'une société cinématographique, d'une troupe de théâtre, d'une maison d'enregistrement de disques, d'une société de production vidéo et d'une station de radio ou de télévision;
- planifier et tenir à jour les calendriers de production en ce qui a trait aux parutions, aux émissions, aux films, aux représentations théâtrales et aux productions sonores et vidéo;
- préparer et vérifier les budgets;
- embaucher et superviser le personnel;
- consulter des organismes de réglementation gouvernementaux pour évaluer et étudier les programmes et les politiques afin d'assurer leur conformité aux règlements.

